



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E43711

VALABLE JUSQU'AU 13/05/2024

ÉDITÉ LE 19/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 08/06/1964
Forme juridique : SAS
Capital : DEPUIS LE 20/06/2003
48 000

Raison sociale : FULGONI
7 RUE MADAME DE SANZILLON
92110 CLICHY

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANTERRE B 642048912 2010B07589

Téléphone : 01 41 05 47 20
Portable : 06 64 99 60 91
Fax : 01 42 70 62 82

Siret : 642 048 912 00025
Code NACE : 4322B
Numéro caisse de congés payés : 212398900177

Site Internet : www.fulgoni.fr
E-mail : monti@fulgoni.fr

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 4998338504

Responsabilité légale :
MONTI GIOVANNI PRÉSIDENT

Assurance Responsabilité Civile :
AXELLIANCE 4998338504

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2023

Effectif moyen : 51 Tranche de classification : EFF4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité | * Date d'attribution |
|-----------|---|----------------------|
| 5213 | Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE | 22/03/2022 |
| 5231 PROB | Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE | 14/02/2023 |
| 5312 | Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE | 17/10/2023 |

Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories | Date d'attribution |
|--|--------------------|
| o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz | 01/01/2021 |
| o Pompe à chaleur : chauffage | 14/02/2023 |
| o Chauffe-Eau Thermodynamique | 14/02/2023 |
| o Radiateurs électriques, dont régulation. | 01/01/2021 |
| o Ventilation mécanique | 17/10/2023 |

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE PARIS
20 BIS RUE BOISSIERE
RDC
75016 PARIS CEDEX 16

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.